

qu'on ne vous prévienne contre ses procédés, elle n'a pas cru qu'il convînt que vos protégés fussent les derniers à vous informer de ce qui les intéresse.

Agréez donc, Monseigneur, que la Société royale réclame la continuation de votre faveur et de votre protection dans la vue de maintenir sa liberté et la tranquillité si nécessaires à ses exercices. Elle ose espérer que vous accorderez aussi votre approbation à la conduite prudente et modérée qu'elle a tenue dans cette circonstance. Elle touche sous vos auspices à un nouveau degré d'illustration. Feu M. Christin, son secrétaire, lui a fait plusieurs dons par son testament, et a fondé le prix annuel d'une médaille d'or en faveur des savants qui voudront concourir au travail proposé et jugé par la Société royale. La place que cette compagnie vient de me confier, ne me permet pas, Monseigneur, de vous laisser ignorer ces différents événements, et je n'ai point de fonction plus flatteuse à remplir que celle qui me fournit l'occasion d'unir aux vœux et aux hommages de mes confrères le témoignage du profond respect avec lequel je suis, etc. ,

IX. Lettre de M. Dalember à M. Bourgelat, du 7 avril 1755.

Monsieur,

Si la conduite qu'on a tenue à mon égard dans l'affaire du P. Tolomas ne m'avoit accoutumé à n'être plus surpris de rien, j'avoue que je le serois extrêmement de ce que vous me faites l'honneur de me mander par votre dernière lettre. Il faut avoir une grande envie de calomnier, même en pure perte et sans la moindre vraisemblance, pour oser répandre, comme l'on fait, qu'ayant reconnu les fausses démarches dans lesquelles vous m'aviez engagé, je me suis brouillé avec vous sans retour. Je vous prie, Monsieur, d'assurer tous ceux à qui on veut persuader cette ridicule nouvelle (car je ne parle point de ceux qui la répandent sans la croire), que je vous

suis plus attaché que jamais par les liens les plus forts et les plus inviolables de l'estime, de la considération, de l'amitié et de la reconnaissance. Je sens, comme je le dois, tout le prix du zèle que vous avez témoigné dans cette occasion pour la justice, pour mes intérêts, et, j'ose le dire, pour ceux de tous les gens de lettres ; car cette affaire les regarde aussi bien que moi. Je dois vous savoir d'autant plus de gré de ce zèle, que ce n'est point par votre conseil, comme on le débite très-faussement, mais par celui de mes amis de Paris et par mes propres réflexions, que je me suis déterminé à me plaindre des invectives du P. Tolomas au corps littéraire dont ce jésuite est membre. Je suis, Monsieur, fort éloigné de me repentir d'avoir pris ce parti, parce qu'il s'en faut bien que je l'aie pris à la légère et sans avoir prévu ce qui pouvoit en résulter. Je ne me suis déterminé à écrire à la Société de Lyon qu'au bout de deux mois et après m'être bien assuré que le discours du P. Tolomas contenoit non-seulement des injures littéraires grossières que je méprise et sur lesquelles je me serois fait une loi de garder le silence, mais des personalities absurdes et odieuses. Je me suis borné dans ma lettre à demander avec tous les égards qu'on doit à un corps, ou une attestation qui justifiait le jésuite, ou une réparation que je laissois absolument au choix de l'Académie, et sur laquelle je ne me serois pas rendu difficile. La Société de Lyon, dans sa réponse équivoque et tortueuse, élude maladroitement mes propositions sans y répondre. Elle ne nie point que le P. Tolomas ait insulté ; elle se contente de dire que ce jésuite le nie, et toutes les attestations que je demande se réduisent à celle du P. Béraud, confrère de l'agresseur. Les meilleurs sujets de cette Société, qui ont assisté à la harangue et que je ne connois nullement, avec lesquels enfin je n'ai eu aucun commerce de lettres, déclarent cependant qu'ils ne peuvent ni signer ni me donner le certificat que je désire. Le P. Tolomas, d'un autre côté, m'écrit sans leur avoir communiqué sa lettre,

quoiqu'il s'y fût formellement engagé, et cette même lettre m'est envoyée à leur insu, au mépris de la promesse de M. Clapasson, qui leur proteste (ainsi qu'ils peuvent le prouver en représentant l'écrit qui est entre leurs mains) qu'elle sera lue en pleine assemblée et à la première séance. Dans de pareilles circonstances, après avoir essuyé des traitements inconnus aux gens même les moins polis et les moins éclairés, et après avoir été accusés sans ménagement et sans pudeur d'avoir forgé ma lettre conjointement avec vous, ils prennent le parti de se retirer. Aujourd'hui on débite à votre sujet de nouveaux mensonges. M. Soufflot, très-mécontent de la conduite qu'on a tenue dans cette affaire avec lui et avec moi (et c'est ce qu'il m'est aisé de manifester par une de ses lettres que je vous conserve), écrit en vain pour me faire rendre justice. A peine fait-on mention de sa lettre. On en fait encore moins de celle que je lui avois écrite et qu'il a envoyée au secrétaire. M. Montucla, aussi mécontent que lui de la lettre de la Société et de celle du P. Tolomas, écrit de son côté à M. Mathon une lettre qu'il ne tient qu'à celui-ci de montrer. Enfin M. Soufflot déclare qu'il abandonne entièrement les intérêts de la Société et ses poursuites pour l'enregistrement des lettres-patentes. Voilà, Monsieur, de quoi prouver aux personnes désintéressées, si néanmoins d'autres personnes que les intéressées daignent s'occuper de cette affaire, que mes démarches n'ont été ni précipitées ni fausses, ni même sans effet; quand elles n'auroient servi d'ailleurs qu'à apprendre à toute l'Europe littéraire ce qu'elle doit attendre et penser de la Société de Lyon, et qu'à m'éclairer moi-même sur la conduite que je dois avoir avec elle et avec ses membres, assurément elles ne seroient pas inutiles. J'aime la tranquillité pour les autres comme pour moi-même, et la triste satisfaction de voir une société littéraire qui a besoin de repos, de lumières et de bons sujets, troublée, mutilée et chancelante, est un plaisir que vous et moi nous céderions sans doute à fort bon marché. Le P. To-

lomas peut imprimer sa harangue tant qu'il voudra ; il sera toujours question de celle qu'il a prononcée et non de celle qu'on lira, et dans laquelle, malgré tous ses efforts, il restera peut-être des traces de ses premières invectives. Je finis, Monsieur, cette lettre déjà trop longue. Personne ne sait mieux que moi qu'on ne doit jamais entretenir le public de ses querelles particulières ; mais je ne puis me refuser au devoir de confondre l'imposture et de justifier d'honnêtes gens qui, sans autre objet que celui de l'équité et de la décence, ont cru devoir prendre mes intérêts. C'est l'unique motif qui m'a porté à rendre publiques mes lettres précédentes. C'est aussi ce même motif qui me porte à vous prier de rendre publique celle-ci qui vraisemblablement sera la dernière ; car, pour prévenir désormais toute fourberie, je vous prie de donner d'avance un démenti haut, net et formel à tout ce que l'on avancera dans la suite sans un écrit signé de ma main.

J'ai l'honneur d'être avec toute la considération et toute l'amitié possibles, Monsieur, etc.

Mille compliments à MM. Devillers, Goiffon (1) et à leurs compagnons de justice et de probité.

X. *Lettre de Dalember à Voltaire* (2).

A Lyon, ce 28 juillet 1756.

Puisque la montagne ne veut pas venir à Mahomet, il faudra donc, mou cher et illustre confrère, que Mahomet

(1) Tous deux avaient donné leur démission. Devillers (Charles), professeur de physique, et auteur de quelques ouvrages, était né en 1724 ; il est mort en 1809 (Voyez sa notice dans la *Biographie Rabbe*). Quant à Goiffon, nous ne savons rien sur sa personne ; il avait été reçu à la société royale en 1743 et classé parmi les mathématiciens. La lettre par laquelle il donna sa démission fourmille de fautes d'orthographe, et nous n'avons pas cru devoir la reproduire.

(2) Cette lettre se trouve dans le tome 37 des *Oeuvres de Voltaire*, édition de M. Beuchet, pages 113 et 114.